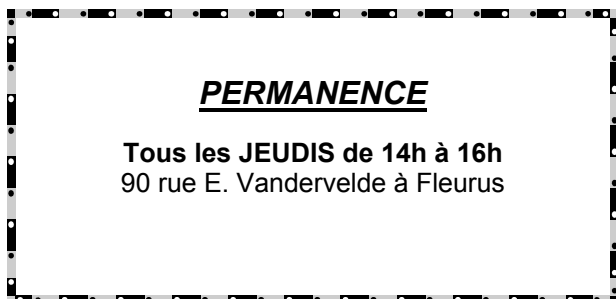


Vous recevrez une somme d'argent, versée sur un compte bancaire, tous les 1^{er} et 16 de chaque mois. Vous recevrez également des tickets repas, par adulte. Ils vous seront remis chaque semaine, à votre domicile (lundi ou mardi), par le travailleur social.

Pour toutes vos questions, Geoffrey Micheli et Patrick Bastiaens ont une permanence à Fleurus :



5° Aspects médicaux

Vous serez invités à passer une visite médicale générale dans un hôpital (radiographie du thorax, visite chez un spécialiste et prise de sang).

Le rendez-vous, l'heure et le transport seront organisés par nos services.

Nous vous invitons **VIVEMENT** à lire la brochure en annexe. Elle reprend de manière très précise les modalités pratiques pour votre vie courante.

L' I.L.A. est une cellule du C.P.A.S. de Fleurus dont Messieurs Eugène DERMINE et Jean-Pierre GENOT sont respectivement Président et Secrétaire

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30



Hubert SOUMOY
Coordinateur de la cellule

Marie-Line
MASSART
Responsable
de cellule
Tél :
071/82.26.79



Gaëtane
LEBRUN
Psychologue
Tél :
071/82.26.93

Patrick BASTIAENS
Travailleur Social
Tél : 071/82.26.92

Geoffrey MICHELI
Travailleur Social
Tél : 071/82.26.92



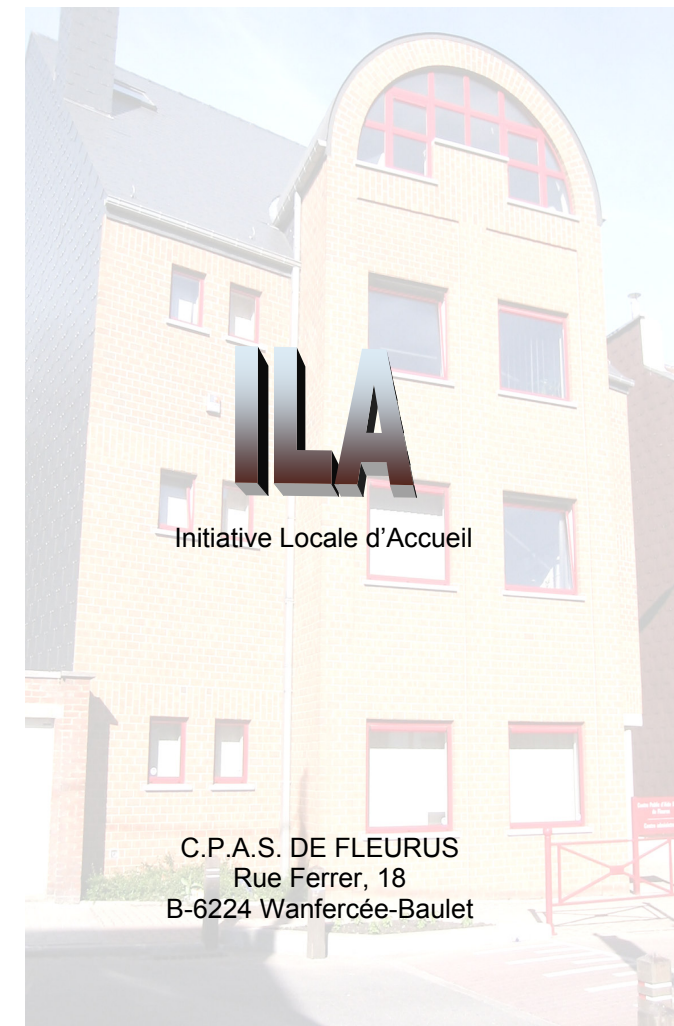
Christine PECTOR
Secrétariat
Tél : 071/82.26.69



Sandrine FASANO
Transport



Camille DEMINE
Entretien



Votre adresse :

.....
.....

Pour vous déplacer vers nos bureaux, à partir de Fleurus ou de Lambusart, vous prenez le BUS 17.

Pour vos besoins en soins de santé, 2 médecins généralistes sont désignés :

FLEURUS : Dr DUBOIS Y.
0475/45.46.38
071/81.41.42

LAMBUSART : Dr ANGIOLLILO D.
071/81.39.49

Il est toutefois indispensable que vous demandiez son passage au travailleur social.

En soirée et les week-end, pour toutes urgences, vous pouvez contacter :

Le médecin de garde : 071/33.33.33

L'ambulance : 100 ou 112 (d'un GSM)

Avec l'ordonnance qui vous sera remise par l'un des médecins mentionnés ci-dessus, vous pouvez vous présenter dans l'une des pharmacies suivantes, pour retirer vos médicaments :

FLEURUS : Pharmacie FAMILIA
Rue des Bourgeois, 10

Pharmacie MAISTRIAUX
Place Albert I^{er}, 7

LAMBUSART Pharmacie PICHON
Rue du Wainage, 196

1° Demande d'asile

Lorsque vous avez introduit une demande d'asile auprès de l'Office des Etrangers, vous êtes orientés soit :

- vers une I.L.A.
- vers un centre d'accueil

et cela durant la période de recevabilité de votre demande d'asile.

Pendant cette phase de recevabilité :

⇒ une structure d'accueil vous est désignée par l'Office des Etrangers comme **lieu obligatoire de résidence**.

⇒ vous serez accueilli dans un système **d'aide matérielle** (un minimum d'argent circule, voir le point "fonctionnement pratique").

⇒ **vos frais médicaux et pharmaceutiques sont pris en charge** aux conditions reprises ci-dessus.

⇒ Il est **interdit de travailler** pendant cette période.

Pour connaître la marche à suivre en cas de réponse négative ou positive à l'Office des Etrangers (O.E.), veuillez consulter le schéma détaillé dans la brochure en annexe.

Les travailleurs sociaux sont là pour vous orienter.

Sachez également qu'un avocat pro deo sera demandé dès votre arrivée afin de suivre au mieux votre dossier.

Le C.P.A.S., via les I.L.A., est l'outil choisi par le ministère pour organiser **votre accueil** pendant l'examen de votre demande d'asile, en recevabilité. Le C.P.A.S. n'a aucun pouvoir d'intervention sur le traitement de votre dossier (à l'O.E. ou au C.G.R.A.).

2° Problème des langues

Dans le cadre de l'I.L.A., nous recevons des personnes de toutes origines et parlant une multitude de langues différentes.

Au sein de la cellule I.L.A., nous maîtrisons l'anglais, le néerlandais et l'italien.

Pour toutes les autres langues, nous avons accès à un service d'interprétariat social pour assurer les traductions par téléphone.

3° Scolarisation enfants/adultes

Tous les enfants, de 3 à 18 ans, devront obligatoirement être inscrits à l'école.

Pour les adultes, possibilité de participer à des cours de français et/ou d'alphabétisation. Pour votre inscription et le choix de la structure la mieux adaptée en fonction de votre niveau, voyez le travailleur social.

4° Fonctionnement pratique

Le C.P.A.S. de Fleurus met à votre disposition un appartement meublé et prend en charge les frais liés au bâtiment (eau, électricité, chauffage). Les frais liés à la préparation de vos repas, à l'hygiène, à vos loisirs, argent de poche et vêtements sont à **votre** charge.

Nous insistons sur le nettoyage et la tenue correcte de votre logement et des parties communes de l'immeuble que vous occupez.

Nous vous rappelons que votre présence dans votre logement est **obligatoire** un maximum de temps. En effet, vous êtes susceptible à tout moment de recevoir du courrier du ministère, pour convocation ou renseignements.

Les délais de réaction sont très courts.